

Communiqué de presse
Mardi 24 Septembre 2024

Zac 3 à Technolac, vraiment d'utilité publique ?

La Commissaire Enquêtrice qui conduit l'Enquête publique sur l'extension de Technolac a remis son rapport et son avis le 30 août dernier.

Mais **pourquoi la préfecture a-t-elle attendu 23 jours pour le publier, laissant seulement 3 jours à certains élus et à la population pour en prendre connaissance avant la réunion de CGLE ? Nous demandons des comptes au Préfet quant à la transparence de ce dossier qui a tant mobilisé.** Ceci avec un élan de concertation et de mobilisation d'un grand nombre de citoyens, d'étudiants, de chercheurs et salariés de la zone d'activité, sans équivalent, ces 12 derniers mois.

Le travail de la Commissaire est pourtant exemplaire, elle a démontré avoir été à l'écoute dans la manière dont elle a cherché, de façon équitable et rigoureuse, à nourrir la concertation avec toutes les parties prenantes et à s'inspirer de leurs avis respectifs.

Pour l'extension de Technolac, CGLE prévoit d'urbaniser 21 hectares agricoles supplémentaires alors que les 2 premières tranches **Zac 1 et Zac 2 pourraient largement être densifiées. La Commissaire le dit clairement.** Ceci alors que l'autonomie alimentaire de notre région est de 6 % seulement : **il est plus urgent de produire des légumes que du béton ! La Commissaire le reconnaît là aussi.** Elle évoque même le fait que d'autres surfaces économiques à densifier seraient disponibles dans le secteur

En d'autres termes, **il serait urgent, qu'enfin, nos institutions s'intéressent à un véritable développement soutenable et qu'elles sachent allier économie, protection du vivant et qualité de vie pour les humains.** D'ailleurs, **la Commissaire précise que la ZAC 3 aggraverait aussi les problèmes de circulation et de qualité de l'air...** Finalement, son rapport souligne le manque d'outils performants (du côté de CGLE et Métropole Savoie) pour définir une politique d'aménagement économique sérieuse, globale et raisonnée.

Nous demandons donc instamment à CGLE de ne prendre aucune délibération avant que les élus aient eu le temps de lire, en détail, le Rapport de la Commissaire. Si un démarrage du projet est voté en séance avant la fin octobre (et notamment le 25 septembre, date de la prochaine réunion de CGLE), notre mouvement, comme de nombreuses organisations de la société civile jugeront que la publication tardive du rapport était un moyen d'opacifier la décision et de court-circuiter la démocratie locale.

Nous en tirerons des conclusions lourdes.

Pour étayer notre point de vue sur le projet à l'aune du rapport de la Commissaire

Le projet de ZAC3 serait considéré d'utilité publique si ces **3 conditions** étaient réunis **conjointement** :

- Être «phasé » autrement et **démarrer les phases à venir seulement après pleine occupation des phases précédentes**. C'est aussi l'avis de l'Autorité Environnementale régionale. Les Écologistes demandent à ce titre que la ZAC 3 soit découpée en 3 phases et non en 2 : la 1^{ère}, réduite à 2 ou 3 ha maximum, **à engager quand ZAC 1 et 2 seront pleines et si et seulement si les besoins d'une entreprise comme ATTAWEY sont confirmés** et le justifient. La 2^{ème} et la 3^{ème} phases sont, quant à elles, à raisonner quand CGLE et Métropole Savoie auront produit les diagnostics, inventaires et outils de planification de l'aménagement économique global.
- **Donner une place importante à l'agriculture et aux activités nourricières**. Des projets de maraîchage doivent pouvoir se développer et être accompagnés sur ces terres agricoles parmi les meilleures du département.
- **Protéger les trames vertes et le corridor écologique entre Bauges et Epine**.

Donc, l'avis de la Commissaire est clair : En dehors de ces 3 conditions, le projet n'est pas d'intérêt général. **Si l'une des 3 n'est pas respectée, le projet tombe.**

Les Écologistes saluent les réserves de la Commissaire qui sont fortes et nous alertons les élus sur la nécessité de les lire et de les comprendre comme telles. Ceci au risque d'alimenter une opposition radicale qui leur ferait perdre tout le capital de confiance que la période de concertation et d'enquête publique a pu générer.

Si Technolac est une « réussite » en matière de reconversion d'un camp militaire en zone économique concentrant de nombreuses entreprises innovantes..... **Il faut que Technolac reste innovante en changeant complètement de braquet en prenant en compte les avis exprimés tout autant que les intérêts des générations futures.** Voilà du concret pour l'Agenda 21 de la Motte Servolex, pour le PAT local, pour la Réserve de Biosphère de Grand Lac et pour le futur PAT de Grand Chambéry !

Collectivités de Savoie et élus référents, **soyez innovants et portez enfin les ambitions que le 21^{ème} siècle nous impose.**

Contact presse

Lancelot FORESTIER

Porte Parole Les Écologistes 73 - Savoie

lancelot.forestier73@gmail.com

06 26 03 68 76